



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
S/direction des établissements, des dotations et des compétences

1 ter avenue de Lowendal – 75 700 PARIS 07 SP

Suivi par : Bertrand DROGUET

Tél. : 01-49-55-43-28

Fax : 01-49-55-48-19

NOTE DE SERVICE
DGER/SDEDC/N2008-2109
Date: 11 septembre 2008

Date de mise en application : **Immédiate**

Date limite de réponse : 24 septembre 2008

📎 Nombre d'annexes : 2

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames, Messieurs, les directeurs régionaux de
l'agriculture et de la forêt –
Les directeurs de l'agriculture et de la forêt
Mesdames, Messieurs, les chefs des services régionaux de la
formation et du développement –
Les chefs des services de la formation et du développement
Mesdames, Messieurs, les directeurs et directrices des
établissements publics locaux d'enseignement agricole et des
lycées maritimes

Objet : Demandes de principe des personnels de l'enseignement public agricole technique pour la rentrée scolaire 2009

MOTS-CLES : Préparation du mouvement, demande de principe, personnel, rentrée scolaire 2009

Destinataires	
<i>Pour exécution :</i> Mesdames, Messieurs les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt – Les directeurs de l'agriculture et de la forêt Mesdames, Messieurs les chefs des services régionaux de la formation et du développement - les chefs des services de la formation et du développement ministère de l'équipement – Direction des affaires maritimes – Bureau GM2 Mesdames, Messieurs les directeurs et directrices des établissements publics locaux d'enseignement agricole et des lycées maritimes	<i>Pour information :</i> Monsieur le directeur général de l'enseignement et de la recherche Monsieur le secrétaire général

Les demandes de principe (DDP) permettent de déterminer la liste des postes qui seront vacants ou susceptibles d'être vacants au titre de la rentrée scolaire 2009.

RAPPEL : SEULS LES AGENTS AYANT ÉTABLI UNE DEMANDE DE PRINCIPE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE NOTE POURRONT PARTICIPER AU MOUVEMENT.

1/- PERSONNELS CONCERNÉS

1.1- L'ensemble des personnels titulaires ou stagiaires exerçant des fonctions de :

- direction (directeurs, directeurs-adjoints, directeurs de CFA/CFPPA, directeurs d'exploitation et/ou d'atelier technologique) ;
- enseignement (y compris les ingénieurs exerçant des fonctions d'enseignant) ;
- vie scolaire (y compris les TEPETA vie scolaire) et de surveillance (hors maîtres d'internat, surveillants d'externat, assistants d'éducation) ;
- administratives (catégories A, B et C) ;
- techniques (Labo – TEPETA documentation et IBA (informatique – audiovisuel - bureautique) ;
- santé (infirmières).

1.2- Cas particulier

♦ Les agents:

- | | | |
|---------------------------|--|---|
| . placés en position de : | . disponibilité ;
. détachement ;
. congé non rémunéré ;
. congé parental ; | . congé de formation professionnelle ;
. congé de mobilité ;
. mise à disposition (MAD) ;
. affectés dans d'autres secteurs que l'enseignement ; |
|---------------------------|--|---|

. ou souhaitant demander un reclassement en tant que professeur chargé de documentation et d'information (une note sous timbre DGER à ce sujet est à paraître ce jour jeudi 11 septembre 2008.)

doivent remplir le formulaire de demande de principe (voir *annexe 1*).

♦ Les agents exerçant leurs activités au sein des établissements maritimes doivent renvoyer leur demande au SRFD (SFD) de la région dont ils dépendent.

2/- DOCUMENTS A COMPLÉTER AU REGARD DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE

2.1- Vous occupez actuellement un poste d'enseignant dans l'enseignement technique ou agent issu de la filière administrative, technique et santé (ATS)

➔ Compléter le cadre A de *l'annexe 1*. ♦

Si vous souhaitez obtenir une mutation,

Ou

Si vous souhaitez obtenir :

- . une réintégration auprès de l'Education nationale ;
- . un départ en détachement ;
- . un départ en disponibilité ;
- . un départ en congé (congé formation ou mobilité, congé parental...);
- . un départ à la retraite (avant le 1^{er} novembre 2009) ;
- . un changement de temps de travail (uniquement pour les agents actuellement à 50%) y compris pour rester sur votre poste de travail.

RAPPEL : Pour les personnels enseignants, la demande de **changement de temps de travail** doit être déposée **au plus tard le 31 mars 2009**. L'autorisation prend effet au 1^{er} septembre 2009 et est donnée pour la totalité de l'année scolaire. (cf. les notes de service suivantes : DGA/GESPER/N2004-1195 et DGER/SDACE/N2004-2067 du 23 juin 2004)

♦ Vous souhaitez obtenir une cessation progressive d'activité (CPA) au 1^{er} septembre 2009.

➔ Compléter les rubriques A3 de *l'annexe 1*, à laquelle vous joindrez une copie du formulaire adressé au bureau des pensions du Secrétariat général.

Rappel : il est indispensable de déposer une demande en parallèle auprès du bureau des pensions.

2.2- Vous n'occupez pas de poste actuellement

Vous êtes actuellement en situation de :

- . disponibilité ;
- . détachement ;
- . congé parental ;
- . congé de formation professionnelle ;
- . congé de mobilité ;
- . MAD.

et vous souhaitez reprendre une activité ou le maintien de votre situation actuelle.

➔ Remplir les rubriques B1 et B2 de *l'annexe 1*

3/- TRANSMISSION DE LA DEMANDE DE PRINCIPE

L'agent transmet un seul exemplaire par voie hiérarchique (*Annexe 1*) à la DRAF (DAF) - SRFD (SFD) de la région dont il dépend **pour le mercredi 24 septembre 2008 (dernier délai)**, le cachet de la Poste faisant foi.

Les DRAF (DAF) - SRFD (SFD) devront saisir les demandes de principe dans l'outil GUEPARD **au plus tard le mercredi 1^{er} octobre 2008 (délai de rigueur)** et transmettront le recueil de ces données sous la forme d'un tableau informatique à la DGER - sous-direction EDC - bureau de la gestion des dotations et des compétences.

4/- RAPPELS IMPORTANTS

4.1- Durée d'affectation dans le poste concernant les agents administratifs

Sauf circonstance particulière, une durée de trois ans dans un poste est requise avant de pouvoir utilement postuler à la mobilité

4.2- Prise en compte de la situation familiale :

Afin que votre situation familiale soit examinée lors de l'étude de votre dossier par les commissions administratives paritaires, vous devez impérativement contrôler avec votre gestionnaire de proximité au sein de l'établissement agricole, les éléments de votre dossier dans EPICEA / situation / enfants - et EPICEA / situation / état-civil.

Toute correction relative à l'état civil, changement de situation familiale (PACS, mariage, séparation, divorce, autorité parentale, nombre d'enfant(s), adresse personnelle...) doit faire l'objet d'une mise à jour par le gestionnaire de proximité dans EPICEA.

Cette éventuelle modification sera prise en compte si et seulement si les justificatifs correspondants parviennent à votre bureau de gestion du personnel qui effectuera la validation finale dans EPICEA :

Secrétariat général, service des ressources humaines,
sous-direction de la gestion du personnel,
bureau de gestion (en précisant votre corps d'appartenance)
78, rue de Varenne
75700 PARIS 07 SP.

4.3- Personnel sur statut d'emploi de directeur d'EPLEFPA :

Conformément à l'article 24 du décret n°91-921 du 12 septembre 1991 modifié, concernant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des EPLEFPA, « peuvent demander leur mutation, les personnels de direction occupant leur emploi depuis trois années au moins, sauf dérogation accordée par le ministre chargé de l'agriculture, motivée par la situation personnelle ou familiale de l'intéressé(e), notamment en cas de rapprochement de conjoints ».

De plus, « les personnels de direction ne peuvent exercer les fonctions de direction plus de dix ans dans le même établissement public. A l'issue d'une période de huit ans dans le même établissement, les personnels de direction concernés sont tenus de participer aux opérations annuelles de mutation ».

Pour le directeur général de l'enseignement et de la recherche,
et par délégation,
Le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences

Yves SCHENFEIGEL

ANNEXE 1

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE – DGER – SET – S/D EDC
DEMANDE DE PRINCIPE (DDP) – Rentrée scolaire 2009

A REMPLIR EN MAJUSCULES ET A TRANSMETTRE A VOTRE GESTIONNAIRE DE PROXIMITE
AVANT LE **24 SEPTEMBRE 2008** (le cachet de la Poste faisant foi)
Envoi à la DRAF/DAF - SRFD / SFD par la voie hiérarchique

NOM : CORPS / GRADE :
PRENOM : E-mail :
NOM DE JEUNE FILLE : Téléphone :

NUMERO EPICEA : |__|__|__|__|__|__| (A indiquer IMPERATIVEMENT)
(Le numéro Epicéa figure sur votre notification administrative et votre fiche de notation)

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :
DISCIPLINE :
TEMPS DE TRAVAIL ACTUEL

A - VOUS OCCUPEZ ACTUELLEMENT UN POSTE

☞ Cochez la case correspondante et, en cas de choix multiples, numérotez par ordre de préférence

☞ A1 - Vous souhaitez :*

- une mutation ou une première affectation
- une cessation progressive d'activité (CPA) au 1^{er} septembre 2009
- un reclassement comme professeur chargé de documentation et d'information (CDI) (*joindre impérativement une lettre de motivation*)
- un changement de temps de travail
(uniquement pour les agents qui sont actuellement à 50%)

☞ A2 - Vous souhaitez :*

- une réintégration auprès de l'Education nationale (EN)
- un départ en détachement
- un départ en disponibilité
- un départ à la retraite
- un changement de secteur
- un congé de formation professionnelle ou de mobilité

***Les souhaits exprimés ci dessus devront être confirmés par écrit lors du mouvement**

☞ **A3 - Pour les agents qui souhaitent prendre une Cessation Progressive d'Activité** : consulter les nouvelles dispositions de la Note de Service DGA/SDDPRS/N°2004-1213 du 12/07/04, AVANT de cocher l'une des cases suivantes :

CPA simple		CPA avec CTA	
CPA simple avec quotité de travail dégressive <input type="checkbox"/>	CPA simple avec quotité de travail fixe à 50% <input type="checkbox"/>	CPA avec CTA et quotité de travail dégressive <input type="checkbox"/>	CPA avec CTA et quotité de travail fixe à 50% <input type="checkbox"/>

B - VOUS N'OCCUPEZ PAS DE POSTE ACTUELLEMENT

☞ Cochez la case correspondant à votre situation

☞ B1 - Vous êtes actuellement en situation de :

- disponibilité détachement congé parental Congé Formation/ Mobilité

☞ B2 - Pour la rentrée scolaire de septembre 2009, vous souhaitez :

- reprendre une activité le maintien de votre situation actuelle

DATE

SIGNATURE

ANNEXE 2

CORRESPONDANCE CODE GEODE / GROUPE & POSTE GUEPARD

CODE GEODE	GROUPE	POSTE
10 ECONOMIE IGR	Economie	Sc éco et soc et gestion - I.G.R.E.F.
11 ECO GEST ENTR PCEA	Economie	Sc éco et soc et gestion - PCEA
12 ECO GEST COMM PCEA	Economie	SESG/Gest commerciale - PCEA
13 ECONOMIE ITA	Economie	Sc éco et soc et gestion - I.A.E.
14 ECO AMENA ENV PCEA	Economie	SESG/Gest entrep env. - PCEA
1L ECO GESTION PLPA	Economie	SESG/Gest entrep env. - P.L.P.A.
1M ECO FAMI SOCI PLPA	Economie	SESG/Eco fam et sociale - P.L.P.A.
1N COMPTA SECRET PLPA	Economie	SESG/Tech compta bureaut. - P.L.P.A.
1P TECH COMMER PLPA	Economie	SESG/Gest commerciale - P.L.P.A.
20 PROD ANIMALES IGR	Agronomie	Zootechne - I.G.R.E.F.
21 PROD VEGETALE IGR	Agronomie	Agronomie - I.G.R.E.F.
22 VITI OENO IGR	Agronomie	Viticulture-oenologie - I.G.R.E.F.
23 EQUIP AGRI IGR	Equipement	Sc techno équip/Agroéquip - I.G.R.E.F.
24 PROD VEGETALE ITA	Agronomie	Agronomie - I.A.E.
25 HORTICULTURE ITA	Agronomie	Sc et tech horticoles - I.A.E.
26 VITI OENO ITA	Agronomie	Viticulture-oenologie - I.A.E.
27 PROD FOREST ITA	Aménagement	Aménagement/Gestion forest - I.A.E.
28 PROD ANIMALES ITA	Agronomie	Zootechne - I.A.E.
29 AMENAGEMENT ITA	Aménagement	Aménagement/Aménag paysagers - I.A.E.
2A BA ZOOT PCEA	Biologie	Biologie-Ecologie - PCEA
2B BV PHYTO PCEA	Biologie	Biologie-Ecologie - PCEA
2C BIOL ECOLOGIE PCEA	Biologie	Biologie-Ecologie - PCEA
2D PROD VEGETALE PCEA	Agronomie	Agronomie - PCEA
2E HORTICULTURE PCEA	Agronomie	Sc et tech horticoles - PCEA
2F ARBO VITI OEN PCEA	Agronomie	Viticulture-oenologie - PCEA
2G PROD ANIMALES PCEA	Agronomie	Zootechne - PCEA
2H PROD AQUACOLE PCEA	Agronomie	Aquaculture - PCEA
2I AMENA ENVIRON PCEA	Aménagement	Aménagement/Aménag paysagers - PCEA
2K EQUIP AGRO PCEA	Equipement	Sc techno équip/Agroéquip - PCEA
2L BA BV PLPA	Biologie	Biologie-Ecologie - P.L.P.A.
2M BA-ZOO PLPA	Biologie	Biologie-Ecologie - P.L.P.A.
2N BV PHYTO PLPA	Biologie	Biologie-Ecologie - P.L.P.A.
2O PROD ANIM VEG PLPA	Agronomie	Agronomie - Zootechne - P.L.P.A.
2P PROD ANIMALES PLPA	Agronomie	Zootechne - P.L.P.A.
2Q PROD VEGETALE PLPA	Agronomie	Agronomie - P.L.P.A.
2R CYNEGETIQUE PLPA	Agronomie	Zootechne - P.L.P.A.
2S HIPPISE PLPA	Agronomie	Hippologie-équitation - P.L.P.A.
2T HORTICULTURE PLPA	Agronomie	Sc et tech horticoles - P.L.P.A.
2U VITI OENO PLPA	Agronomie	Viticulture-oenologie - P.L.P.A.
2V PROD FOREST PLPA	Aménagement	Aménagement/Gestion forest - P.L.P.A.
2W AMENA ESPA PM PLPA	Aménagement	Aménagement/Gestion Esp Nat - P.L.P.A.
2X AQUA PISCI PLPA	Agronomie	Aquaculture - P.L.P.A.
2Z MACH AT TEC A PLPA	Equipement	Sc techno équip/Agroéquip - P.L.P.A.
30 MATH INFO PCEA	Scientifiques	Maths Informatique - PCEA
31 TIM PCEA	Scientifiques	Informatique - PCEA
32 PHYSIQUE CHI PCEA	Scientifiques	Physique-Chimie - PCEA
33 BIOCH MICROB PCEA	Biologie	Chim.Bioch.Microb.Biotech - PCEA
34 GENIE AGROALIM IGR	Agroalimentaire	Génie des procédés IAA/GA - I.G.R.E.F.
35 GENIE HYDRAU IGR	Equipement	Sc techno équip/équip Hyd - I.G.R.E.F.
36 GENIE AGROALIM ITA	Agroalimentaire	Génie des procédés IAA - I.A.E.
37 GENIE HYDRAU ITA	Equipement	Sc techno équip/équip Hyd - I.A.E.
38 GENIE INDUS IGR	Agroalimentaire	Génie des procédés IAA/GI - I.G.R.E.F.

3A TECH AGROALIM PCEA	Agroalimentaire	Génie des procédés IAA/GA - PCEA
3B EQUIPEMENTS PCEA	Equipement	Sc et techno des équip - PCEA
3C GENIE HYDRAU PCEA	Equipement	Sc techno équip/équip Hyd - PCEA
3E GENIE HYDRAU PLPA	Equipement	Sc techno équip/équip Hyd - P.L.P.A.
3F TIM PLPA2	Scientifiques	Informatique - P.L.P.A.
3L MATH INFO PLPA	Scientifiques	Maths Informatique - P.L.P.A.
3M MATH PHYS CHI PLPA	Scientifiques	Maths Physique-Chimie - P.L.P.A.
3N PHYSIQUE CHI PLPA	Scientifiques	Physique-Chimie - P.L.P.A.
3O MICROBIOLOGIE PLPA	Biologie	Chim.Bioch.Microb.Biotech - P.L.P.A.
3P AGROALIM PLPA	Agroalimentaire	Génie des procédés IAA/GA - P.L.P.A.
3U DIVERS MARITIME	Maritime	Navigation et technique du navire - PLPA
3U DIVERS MARITIME	Maritime	Mécanique navale - PLPA
3U DIVERS MARITIME	Maritime	Electrotechnique et électronique navale -PLPA
3U DIVERS MARITIME	Maritime	Pêches maritimes - PLPA
40 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	EPS	EPS
50 EDU SOCIOCULT PCEA	ESC	Education socioculturelle - PCEA
5L EDU SOCIOCULT PLPA	ESC	Education socioculturelle - P.L.P.A.
60 FRS PHI T EXP PCEA	Littéraires	Français Philosophie - PCEA
61 HIST GEO IC PCEA	Littéraires	Histoire-Géographie - PCEA
62 ANGLAIS PCEA	Littéraires	Anglais - PCEA
63 ALLEMAND PCEA	Littéraires	Allemand - PCEA
64 ESPAGNOL PCEA	Littéraires	Espagnol - PCEA
65 ITALIEN PCEA	Littéraires	Italien - PCEA
6L FRS HG IC PLPA	Littéraires	Français Histoire-Géo - P.L.P.A.
6M FRS ANGLAIS PLPA	Littéraires	Français Anglais - P.L.P.A.
6N FRS ALLEMAND PLPA	Littéraires	Français Allemand - P.L.P.A.
6O FRS ESPAGNOL PLPA	Littéraires	Français Espagnol - P.L.P.A.
6P FRS ITALIEN PLPA	Littéraires	Français Italien - P.L.P.A.
80 CHARGE CDI PCEA	Documentation	Documentation - PCEA
81 CHARGE CDI PLPA	Documentation	Documentation - P.L.P.A.
E1 CPE	Vie scolaire	CPE